Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260320-2026_03_20_05-DE

PLOUBAZLANEC

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le Vendredi 20 Mars, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, C. MORIN, J.P. LEC'HVIEN, A. KERAMBRUN LE TALLEC, N. MARREC, A. BACHIR, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, B. MACHY, G. MENGUY, G. CONAN, J.L. LE BIHAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ, C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : C. MENGUY

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE: C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-03-20 - DOSSIER N° 5

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

5.1 Listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire

M. le MAIRE a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122.4 et L 2122.7.2 du C.G.C.T.)

Les listes des candidats ont été remises au Maire.

Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom des candidats. Il a ensuite été procédé à leur élection.

5.2 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260320-2026_03_20_05-DE

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LISTE proposée par M. Richard VIBERT LEC'HVIEN, BACHIR, MARREC, MORIN, LE BARS, LEGEAI	**19**	**Dix neuf**

5.3 Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste présentée par M. Richard VIBERT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, ainsi qu'il suit :

- **1er Adjoint : Jean-Pierre LEC'HVIEN**
- **2ème Adjoint : Anne BACHIR**
- **3ème Adjoint : Nicolas MARREC**
- **4ème Adjoint : Catherine MORIN**
- **5ème Adjoint : Guillaume LE BARS**
- **6ème Adjoint : Elisabeth LEGEAI**

M. le Maire précise également le nom des 4 conseillers municipaux délégués qui seront nommés par arrêté municipal :

- **1er Conseiller Municipal délégué : Joseph BALCOU**
- **2ème Conseiller Municipal délégué : Agathe KERAMBRUN LE TALLEC**
- **3ème Conseiller Municipal délégué : Jean-Louis LE BIHAN**
- **4ème Conseiller Municipal délégué : Goulvenn MENGUY**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE du résultat du vote des Adjoints ainsi qu'il suit :**

- **1er Adjoint : Jean-Pierre LEC'HVIEN**
- **2ème Adjoint : Anne BACHIR**
- **3ème Adjoint : Nicolas MARREC**
- **4ème Adjoint : Catherine MORIN**
- **5ème Adjoint : Guillaume LE BARS**
- **6ème Adjoint : Elisabeth LEGEAI**

- **PREND ACTE de la nomination de 4 Conseillers Municipaux Délégués**

- **1er Conseiller Municipal délégué : Joseph BALCOU**
- **2ème Conseiller Municipal délégué : Agathe KERAMBRUN LE TALLEC**
- **3ème Conseiller Municipal délégué : Jean-Louis LE BIHAN**
- **4ème Conseiller Municipal délégué : Goulvenn MENGUY**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT,
MAIRE de PLOUBAZLANEC

MAIRIE DE PLOUBAZLANEC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22620